



DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

ARRONDISSEMENT DE THIERS

COMMUNE DE THIERS

DCM 2026 - 55

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Etude de faisabilité technique et financière de L'Eglise Saint-Genès et L'Eglise Saint-Jean à THIERS

Le Maire de la Commune de Thiers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122- 22 ;
Vu le Code de la Commande Publique, notamment l'article L.2123-1 ;
Vu la délibération n°6 en date du 28 mars 2026 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru le 24 avril 2026 sur la plateforme de dématérialisation centreofficielles.com avec une date limite de remise des offres fixée au 22 mai 2026 ;
Vu l'avis de la Commission des Marchés Passés en Procédure Adaptée (CMAPA) en date du 04 juin 2026 ;

Considérant l'analyse des offres et la proposition de la société CROISEE D'ARCHI (63000 CLERMONT-FERRAND) pour un montant total Hors Taxes (HT) de 38 125,00 euros ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Un marché public de prestations intellectuelles pour la réalisation d'une Etude de faisabilité technique et financière sur les Eglises Saint-Genès et Saint-Jean à THIERS est conclu avec la société CROISEE D'ARCHI (63000 CLERMONT-FERRAND), pour un montant de 19 062,50 euros HT pour l'Eglise Saint-Genès et pour un montant de 19 062,50 euros HT pour l'Eglise Saint-Jean, soit un montant total de 38 125,00 euros HT.

ARTICLE 2 :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité ;

Fait à THIERS, le 30 JUIN 2026

Le Maire,


Francis ROUX

